

COMPOSITION DES JURYS
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment l'articles L. 712-2 (5°),
Vu la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
Vu la note du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 3 mars 2006 relative aux jurys d'examen et de concours dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu le règlement général des examens et concours de l'université de Strasbourg,
Vu le règlement des études et de la scolarité en Licence et en Master pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du Diplôme universitaire « **Intelligence artificielle et propriété intellectuelle** » est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président : Franck MACREZ

Membres : Jean-Marc DELTORN

Article 2 : Le présent arrêté est publié par voie d'affichage dans l'enceinte du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle et sur son site internet.

Fait à Strasbourg, le 20 septembre 2023

Le directeur général du CEIPI

Yann BASIRE

Yann BASIRE
Directeur Général
du CEIPI

